



Plan de prévention – Santé mentale en établissements scolaires

Objectifs du plan

- Renforcer la sensibilisation autour de la santé mentale dans les écoles.
- Prévenir les situations de crise par des actions régulières.
- Accompagner élèves, parents et enseignants dans la prise en charge précoce.

Étapes clés de prévention

- 1. Sensibilisation : séances d'information pour élèves, parents et enseignants.
- 2. Formation : ateliers pratiques pour le personnel encadrant.
- 3. Identification : repérage précoce des signaux d'alerte chez les jeunes.
- 4. Intervention : protocoles de gestion en cas de crise.
- 5. Suivi : accompagnement personnalisé et relais avec les services spécialisés.

Indicateurs de risque à surveiller

- Changements brusques de comportement ou d'humeur.
- Isolement social ou retrait des activités habituelles.
- Diminution des performances scolaires.
- Discours liés à la détresse ou à l'autodévalorisation.

Protocole de communication avec ADEPA Santé

- Désigner un référent santé mentale au sein de l'établissement.
- Centraliser les signalements de situations préoccupantes.
- Transmettre les informations à ADEPA Santé en respectant la confidentialité.

Calendrier type annuel

- Septembre : séance de sensibilisation pour élèves et parents.
- Novembre : formation du personnel éducatif.
- Février : atelier bien-être et gestion du stress.
- Avril : révision des protocoles et suivi des cas.
- Juin : évaluation annuelle et restitution.